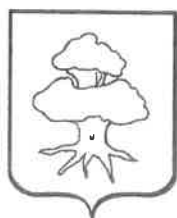


**INFOS**

# CONSEIL MUNICIPAL NOVILLARD

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 03 JUILLET 2020

Présents : Mme BILLOD Pascale, M. BONHOMME Romuald, M. BRODA Michaël, Mme CHEVALIER Joëlle, Mme GABILLOUX Pascale, M. GAUTHERAT Claude, M. GROSJEAN Wilfried, Mme LAMBERT Agnès, M. MOCHÉ Laurent et Mme PRUSHANKIN Sophie

Absent excusé : M. FAVEZ Frédéric,

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT Agnès

Avec l'accord du conseil municipal, l'ordre du jour est modifié suite à informations de dernières minutes arrivées en mairie :

- Suppression de la question « Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité »
- Ajout de la question « Renouvellement du contrat CUI-PEC de Mme STAECHELIN »

### I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Les prévisions budgétaires pour 2020 ont été adoptées à l'unanimité et se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	Les postes les plus importants
Charges à caractère général	83 682.00 €	Les écoles, l'entretien patrimoine cnal, transport scolaire
Charges de personnel	61 066.00 €	Secrétaire, employés cnaux, personnel entretien, accom. scol
Vir. à la section d'investissement	0 €	
Opérations d'ordre entre sections	8 666.00 €	Amortissements
Autres charges de gestion courante	39 000.00 €	Indemnités élus, cotisations div. Synd. intercom., subv. versées
Charges financières	1 385.00 €	Remboursement intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles	6 045.00 €	Intérêts moratoires et reversement parts SMAGA
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>199 844.00 €</b>	
Recettes de fonctionnement		
Excédent antérieur reporté	82 810.00 €	
Produits des services	4 109.00 €	Bois, chasse, remboursements divers
Impôts et taxes	122 211.00 €	
Dotations et participations	41 644.00 €	Dotations de l'Etat
Autres produits de gestion courante	14 452.00 €	Loyers logements, terrains communaux, antenne Orange et Free
Produits exceptionnels	1 546.00 €	Libéralités reçues – Remb sinistre
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>266 772.00 €</b>	

Dépenses d'investissement	Budget 2020	Les postes les plus importants
Remb FCTVA	2 920.00 €	Remb à Autrechêne sur Tvx Eglise + viabilisation terrain
Remb subventions diverses	8 999.00 €	Remb à Autrechêne sur Tvx Eglise + viabilisation terrain
Remboursement d'emprunts	35 827.00 €	Remb part "Capital" des emprunts, crédit relais
Immobilisations corporelles	109 862.00 €	Travaux en forêt, travaux église et autres biens indivis, travaux voirie rue du Moulin, viabilisation terrain Rue des Vergers, achat signalétique, enseigne Mairie, achat divers matériels
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>157 608.00 €</b>	
Recettes d'investissement		
Excédent antérieur reporté	30 596.00 €	
Produits des cessions	71 095.00 €	Vente terrain indivis, reversement parts SMAGA

Opérations d'ordre entre sections	8 666.00 €	Amortissements
Dotations et fonds divers	11 500.00 €	Récupération TVA sur travaux 2019, taxe d'aménagement
Subventions d'investissement	17 963.00 €	Grand Belfort, DETR
Immobilisations corporelles	17 788.00 €	Remb par Autrechêne Tvx église et viabilisation terrain indivis
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>157 608.00€</b>	

### **Taux d'imposition 2020**

Taxes	T.F.B	T.F.N.B
Taux votés	18.89	55.64

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit 10.11 pour Novillard.

Le produit qui sera perçu par la commune au titre des impôts locaux 2020 est estimé à 67 603 €.

### **II – RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI-PEC DE MME STAECHELIN**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat CUI-PEC de Madame STAECHELIN Manuella arrive à échéance le 15 août prochain. Cependant, en raison de la crise sanitaire, les services du Département ont fait savoir qu'il était possible de le renouveler pour une nouvelle période de 6 mois.

Elle rappelle que ce contrat est associé à des aides à l'employeur octroyées par l'Etat et par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, soit un financement correspondant à 60% du montant brut du SMIC.

Elle propose donc au conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel renouvellement de ce contrat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, considérant la charge de travail et le sérieux de Mme STAECHELIN, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de renouveler le Contrat Unique d'Insertion - PEC de Madame STAECHELIN Manuella pour une durée de 6 mois à compter du 16 Août 2020 sur la base de 20 heures par semaine,
- DECIDE de l'annualisation du temps de travail afin de mieux répartir les charges entre l'été et l'hiver et charge le Maire de définir les périodes de travail et pour chacune d'elles le temps de travail correspondant.

### **III – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

A la demande des services fiscaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dresse la liste de 24 noms de contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

BILLOD Pascale	BONHOMME Romuald
BRODA Michaël	CHEVALIER Joëlle
COULON Patrick	GRESSOT Ludovic
CHEVALIER Christian	MERCIER Olivier
GAUTHERAT Claude	BONHOMME Christine
LAMBERT Agnès	GROSJEAN Wilfried
GRESSOT Jean-Pierre	GERARDIN Marie-Claude
MANGEL Danièle	MOCHÉ Laurent
FAVEZ Frédéric	RICHARD Gilbert
LEIMBACHER Anastasia	DUPRE André
HELBLING Christophe	LANE Jean Michel
GARAT Pierre	PRUSHANKIN Sophie

*Les services fiscaux retiendront parmi ces contribuables 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.*

La commission se réunit en principe une fois par an. Elle a notamment pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

#### **IV – RENOUELEMENT CONVENTION FINANCIERE AVEC LA PROVIDENCE A CHEVREMONT**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de l'école La Providence à Chèvremont de voir renouveler la convention de participation financière de notre commune aux frais de fonctionnement de cette école d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat.

La convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de cette école. Le critère d'évaluation de la contribution municipale est le montant du forfait communal versé par la commune d'implantation de l'école privée, à savoir Chèvremont.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée La Providence pour les enfants de NOVILLARD qui y sont scolarisés à raison de 106.58 € par mois et par élève des classes maternelles et 31.22 € par mois et par élèves des classes élémentaires à partir de l'année scolaire 2019-2020. Cette participation sera versée trimestriellement au vu d'un état nominatif des élèves inscrits dans l'école au jour de la rentrée.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

1°) **PANNEAU POCKET** : Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**, une application permettant aux mairies de diffuser en illimité des informations et des alertes à leurs habitants par le biais de notification sur leur smartphone sans recueillir leur numéro de téléphone ni leur adresse mail (voir flyer ci-joint).

2°) **SECRETARIAT DE MAIRIE** : Le secrétariat de mairie sera fermé le 13 juillet 2020 puis du 27 juillet au 07 août 2020 inclus. **En cas d'urgence**, veuillez contacter P. GABILLOUX, Maire (06.59.08.35.12) ou l'un des Adjoints A. LAMBERT (06.26.96.53.78) ou C. GAUTHERAT (06.88.90.21.43)